Ville le PUY en VELAY

Date de mise en ligne sur le site internet 11 DEC. 2023

N° Arrêté : ST/20/2023

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
08 DEC. 2023
- 1 -

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Service :	**Objet :**
ADMINISTRATION DES SERVICES TECHNIQUES	**AUTORISATION D'OUVERTURE PONCTUELLE AU PUBLIC « ANCIEN COUVENT DES CORDELIERS » 1 BOULEVARD ALEXANDRE CLAIR 43000 LE PUY-EN-VELAY**

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU l'article R 123-46 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté municipal du 29 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques BOULON, Directeur de l'Aménagement et des Services Techniques, pour les arrêtés municipaux de sécurité et d'accessibilité, d'ouverture et/ou de fermeture,

VU la demande d'autorisation d'ouverture formulée par courrier du 27 novembre 2023 par Monsieur Jacques GALLET de SANTERRE, pour des visites ponctuelles d'une demeure privée remarquable dans le cadre d'une convention avec le service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en 2024 aux dates suivantes : 28 avril, 30 juin, 28 juillet, 25 août, 29 septembre,

VU la demande d'autorisation d'ouverture formulée par courrier du 27 novembre 2023 par Monsieur Jacques GALLET de SANTERRE, pour des visites ponctuelles d'une demeure privée remarquable dans le cadre d'une convention avec les « Amis du Musée », le 20 avril 2024,

VU la demande d'autorisation d'ouverture formulée par courrier du 27 novembre 2023 par Monsieur Jacques GALLET de SANTERRE, pour des visites ponctuelles d'une demeure privée remarquable dans le cadre d'une convention avec le CCAS du Puy-en-Velay, en 2024 aux dates suivantes : 10 et 13 juin,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Monsieur Jacques GALLET de SANTERRE, propriétaire, est autorisé à ouvrir au public la demeure et ses jardins situés 1 Boulevard Alexandre Clair, au Puy-en-Velay, les 20 et 28 avril, les 10, 13 et 30 juin, le 28 juillet, le 25 août et le 29 septembre 2024.

Rel. 2015 Berger Levrault (1012)

ARTICLE 2 – Monsieur Jacques GALLET de SANTERRE veillera au respect des règles de sécurité énoncées dans son dossier de sécurité.

La ville délivre un arrêté d'ouverture pour les visites ponctuelles du bâtiment et des jardins, sous réserve que toutes les règles essentielles de sécurité soient scrupuleusement respectées.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur de l'Aménagement et des Services Techniques de la Ville du Puy-en-Velay et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Puy en Velay, le 5 décembre 2023

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
08 DEC. 2023
- 1 -

Pour Le Maire par délégation,
Le Directeur de l'Aménagement
et des Services Techniques,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DU PUY-EN-VELAY - 43000

Jean-Jacques BOULON

Rel. 201505 Berger Levrault (1012)